

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU SOUS-BOIS
tenue le 2025-04-22 à 18 h 30 en présentiel**

Présences :

Roxanne Barrette, parent	Chantal Vallée, SDG
Michèle Ferland-Drolet, enseignante	Laurence Martin, professionnelle
Marie-Noëlle Ouellet, parent	Ariane Forget, enseignante
Isabelle Savard, parent	Chantal Racine, enseignante
Gilles-Philippe Harvey, parent	Elisabeth Ferland, enseignante
Pierre-Luc Noël, parent	Chantal Drouin, SDG
Jean-François Paré, parent	

Absence motivée : Aucune

Absence non motivée : Aucune

Participait également : Françoise Taché, directrice

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM**

La direction, Mme Françoise Taché constate que le quorum requis par la loi est atteint et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposition no CE-24/25-514 – Adoption de l'ordre du jour du 2025-04-22

1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2024-02-25
4. Suivis au procès-verbal du 2024-02-25
5. Parole au public

Décisions

6. Approbation des règles de vie de l'école 2025-2026
7. Approbation des journées pédagogiques du service de garde 2025-2026
8. Approbation des règles de régie interne du service de garde - ajustement
9. Approbation de l'horaire continu du 20 juin 2025
10. Adoption de la résolution des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées

Discussion

11. Projet gym extérieur
12. Frais chargés aux parents du service de garde

Informations

13. Membres de la communauté
14. Communications
 - a) De la présidente
 - b) De la direction
 - c) Du représentant au comité de parents
 - d) De la responsable du service de garde
 - e) De l'équipe-école

Initiales du président

Initiales du secrétaire

15. Questions et commentaires des membres
16. Varia
17. Prochaine rencontre
18. Levée de l'assemblée

Madame Ouellet propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2025-02-25**

Proposition no CE-24/25-515 - Adoption du procès-verbal du 2025-02-25

Madame Barrette propose d'adopter le procès-verbal du 25 février 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4. **SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 2025-02-25**

Mme Chantal Drouin du SDG mentionne avoir pris l'initiative d'aviser les parents par courriel de la venue de l'inscription des journées pédagogiques, de manière à confirmer l'inscription des enfants aux journées pédagogiques. On avise les parents des enfants inscrits qu'ils recevront un courriel une semaine avant la journée pédagogique.

Suivi concernant le Grand Défi Pierre Lavoie. Dû au court délai, Mme Taché mentionne que nous avons pris la décision de ne pas relever ce défi pour cette année.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Aucun.

6. **APPROBATION DES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE 2025-2026**

Proposition no CE-24/25-516 – Approbation des règles de vie de l'école 2025-2026

Suivi des documents qui se retrouveront dans l'agenda pour l'an prochain.

M. Harvey questionne le choix des collations santé qui peuvent être contraignantes pour les familles qui pourraient parfois opter pour d'autres options. Mme Taché mentionne qu'il s'agit d'une politique ministérielle pour les saines habitudes de vie.

Mme Taché mentionne que le bracelet d'autonomie n'est plus un moyen utilisé au sein de l'école, puisque nous optons pour un système de coupons Wow et Oops! L'interprétation en lien avec le cumul des coupons Oops! est discutée. Il ne semble pas y avoir de consensus à savoir si le cumul des coupons s'efface après chaque étape ou si le cumul se fait sur l'ensemble de l'année.

Mme Taché nous parle de la gestion des manquements mineurs et de l'importance de faire preuve de flexibilité, de bon sens et de cohérence dans l'analyse des situations/événements. Ce n'est pas nécessairement le 7e manquement qui devrait mener à une suspension mais plutôt le geste posé par l'enfant. Nous souhaitons opter pour des conséquences logiques et des gestes de réparation plutôt que d'y aller avec des pratiques punitives. Il s'agit d'une réflexion qui est en cours. Mme Taché rappelle que le manquement n'est pas une conséquence mais une forme de communication au parent. Le geste de réparation /la conséquence est inscrite sur le manquement. Lorsque les travaux seront faits, le document sera présenté au CÉ.

Madame Forget propose d'approuver les règles de vie de l'école 2025-2026 telles que présentées.
Approuvées à l'unanimité.

7. **APPROBATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DU SERVICE DE GARDE 2025-2026**

Proposition no CE-24/25 -517 – Approbation des journées pédagogiques du service de garde 2025-2026

Monsieur Noël propose d'approuver les journées pédagogiques 2025-2026 du service de garde telles que présentées.

Approuvées à l'unanimité.

8. **APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE 2025-2026 - AJUSTEMENT**

Proposition no CE-24/26 -518 – Approbation des règles de régie interne du service de garde 2025-2026- AJUSTEMENT

- Système d'encadrement: Mme Taché nous informe des enjeux liés à la prestation de travail des TES, qui doit être maximisée durant les heures de classe. Il est difficile d'assurer un soutien TES durant les heures de fréquentation du Service de garde pour les élèves ayant des besoins particuliers.
- Il est question du fait qu'il n'est pas obligatoire d'offrir ce service et de prioriser l'accompagnement sur les heures de classe.
- Mme Barrette fait état de ses préoccupations en lien avec cette mesure, soulignant le besoin des parents de travailler.
- Les autres options pouvant être offertes aux familles sont discutées (répit, ressources communautaires).
- Mme Taché mentionne l'importance d'indiquer cette mesure dans les règles de régie interne dans un souci de transparence envers les familles.

Monsieur Harvey propose d'approuver les règles de régie interne du service de garde 2025-2026 telles que présentées.

Approuvées à l'unanimité.

9. **APPROBATION DE L'HORAIRE CONTINU DU 20 JUIN 2025**

Proposition no CE-24/26 -519 – Approbation de l'horaire continu du 20 juin 2025

Mme Taché nous informe qu'il n'y aura pas d'horaire continu le 20 juin suite à une consultation auprès du Service de garde, car cela impliquait des changements à leur tâche. Selon la convention, l'approbation de l'horaire continu devait être votée à l'unanimité par les membres de l'équipe. Par conséquent, le 20 juin, l'école se terminera à 15h30.

Il n'y a pas d'approbation, car il n'y aura pas d'horaire continu.

10. **ADOPTION DE LA RÉOLUTION DES MONTANTS REÇUS POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES**

Proposition no CE-24/25-520 – Adoption de la résolution des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées

La présidente et la secrétaire du CÉ ont signé le document des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées.

Adopté à l'unanimité \$

DISCUSSION11. **PROJET GYM EXTÉRIEUR**

M. Noël nous informe d'une réunion tenue avec la direction et les enseignantes d'éducation physique pour explorer, auprès des jeunes filles de l'école, leurs besoins en lien avec ce projet. Les consultations auprès des élèves sont présentement en cours.

12. **FRAIS CHARGÉES AUX PARENTS DU SERVICE DE GARDE**

Mme Drouin nous informe de l'augmentation des frais de Service de garde pour l'an prochain. Cette augmentation se fera au 1^{er} juillet et serait de 0,25 cent/ jour.

INFORMATION13. **MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

Aucun.

14. **COMMUNICATIONS**

a) De la présidente : Aucun.

b) De la direction : Aucun.

c) Du représentant au comité de parents:

Mme Barrette nous informe des bons coups de certaines écoles :

- Lorsque les parents passent une commande à la compagnie "Colle à toi", un montant peut être redonné à l'école si les parents mentionnent le nom de l'école lors de leur commande. Certaines écoles partagent cette info dans leur Info-parents.
- Certaines écoles font une friperie à la fin de l'année pour financer des projets école.
- Il y a eu une conférence sur l'intelligence artificielle. Il était question du développement et de l'intégration de l'IA dans nos écoles et des préoccupations des parents. Des ressources ont été fournies pour les parents en lien avec l'utilisation de l'IA, des réseaux sociaux, du temps d'écran. Co-Pilote et Gemini sont recommandés par notre CSS.
- Un sondage serait envoyé à tous les membres de chaque CÉ de notre CSS pour vérifier si nous sommes conformes dans nos pratiques (normes, règles, modalités, consultation). À venir.
- Il y aura des élections pour le conseil d'administration du CSS.

d) De la représentante du service de garde:

Aucun

e) De l'équipe-école :

Aucun

15. **QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES**

Aucun

16. **AUTRES SUJETS (Varia)**

Aucun

17. **ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposition no CE 24/25-521 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Forget que la séance soit levée à 19 h 49.

Adoptée à l'unanimité


Laurence Martin
Secrétaire


Isabelle Savard
Présidente

